

Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE**Avis de publication**

Le Collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 19 décembre 2024, le conseil communal a approuvé le budget communal de l'exercice 2025 – services ordinaire et extraordinaire.

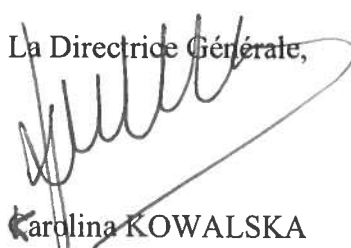
Les documents en rapport avec le budget communal – services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 peuvent être consultés à l'administration communale – service de la comptabilité (068/45 73 12) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, ou sur rendez-vous.

Les personnes qui auraient des remarques à formuler à propos du budget communal – services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 sont invitées à les adresser par écrit au Collège communal de et à 7940 BRUGELETTE, pour le **21 janvier 2025** au plus tard, ou à se présenter au secrétariat communal le 21 janvier 2025 de 9 heures 30 à 11 heures 30, pour en faire part au délégué du collège communal.

Fait à Brugelette, le 20 décembre 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,


Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,


Isabelle LIEGOIS